



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

AVENANT AU CONTRAT DU 24/11/2025 CLUB LOISIRS SPORTS DES RETRAITÉS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

CONSIDÉRANT la demande de Madame Sylvie RIQUIER représentante du Club Loisirs Sports des Retraités, à utiliser la salle d'Armes « rez-de-chaussée » et « salla sport » les mercredis 15 et 22 avril 2026 en vue d'accueillir : des cours de sport,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle sport », située 4 Place du Général de Gaulle

Le Maire décide de signer avec le Club Loisirs Sports des Retraités, un avenant portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « 1er rez-de-chaussée » et « sport »

La présente location n'engendrera pas de frais de location supplémentaires,

Fait à Pont-Audemer, le 4 mai 2026

Le Maire

Alexis DARMOIS

